

**DATES PREVISIONNELLES D'IMPRESSION et DE LIVRAISON
de la PROPAGANDE ELECTORALE**

ELECTION DEPARTEMENTALE PARTIELLE – Canton Lectoure Lomagne – 8 et 12 mars 2023

La date prévisionnelle d'installation de la commission de propagande est prévue le vendredi 3 février 2023 à 14H à la préfecture du Gers à Auch. Si les candidats le souhaitent, la commission examinera au cours de cette séance leurs documents de propagande (professions de foi et bulletins de vote).

1 - Mise sous pli de la propagande (professions de foi et bulletins des vote) à destination des électeurs	
Contacts avant la livraison des professions de foi et des bulletins de vote destinés aux électeurs	ROUTEUR : MEDIAPOST Toulouse Responsable : Mr Yohann ROCHE yohann.roche@mediapost.fr / 06 12 85 60 80 05 61 37 79 34 – claire.omer@mediapost.fr ou christelle.godard@mediapost.fr 05 61 32 73 56 - laurent.hacquin@mediapost.fr
Adresses de livraison	ROUTEUR : MEDIAPOST Toulouse 11 Avenue du Girou - 31620 VILLENEUVE LES BOULOC ➔ Sites équipés de quais de déchargement pour tous types de véhicules
Horaires modalités de réception et de conditionnement	ROUTEUR : MEDIAPOST Toulouse (cf fiche jointe)
Date de début de livraison	1^{er} tour : dès que possible et sur rendez-vous 2nd tour : dès que possible et sur rendez-vous
Date de fin de livraison	1^{er} tour : Mercredi 8 février 2023 à <u>12h00</u>. 2nd tour : Mercredi 8 mars 2023 à <u>10h00</u>.
2 - Colisage des bulletins de vote à destination des mairies	
Contacts avant la livraison des bulletins de vote destinés aux mairies	PREFECTURE DU GERS M. Freddy VIDAL : 05.62.61.43.80 pref-elections@gers.gouv.fr M. Gilles DUPRAT : 05.62.61.43.76 pref-elections@gers.gouv.fr Portable : 06.70.28.05.71
Adresses de livraison	Préfecture du Gers 3, place du préfet Erignac – 32000 AUCH
Date de livraison	1^{er} tour : sur RDV - date limite de livraison : jeudi 9 février 2023 à 12h00. 2nd tour : Mercredi 8 mars 2023 de 8h00 à 10h00.
Modalités de réception et de conditionnement des bulletins de vote	Bulletins de vote : par paquet de 500 bulletins avec un élastique ou un lien papier (pas de cerclage), sans film rétractable. Chaque carton doit OBLIGATOIREMENT comporter une étiquette mentionnant le nom et prénom du candidat et les quantités

**Election partielle départementale – canton Lectoure-Lomagne
1er et 2ème tour
Département du Gers**

**LIVRAISON ET CONDITIONNEMENT
PROFESSIONS DE FOI (Circulaires)
ET
BULLETINS DE VOTE**

Contacts : Plateforme Médiapost de Toulouse : Correspondant : Numéro de téléphone : Horaire d'ouverture

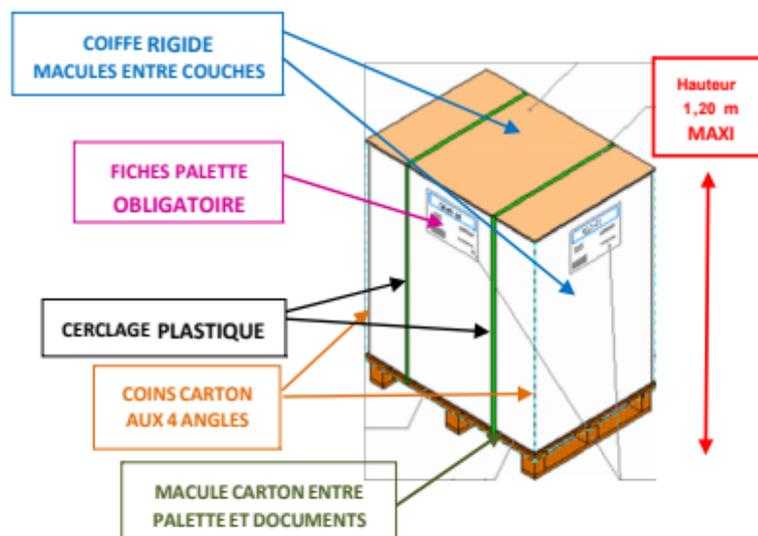


ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :

- ✓ Nom du département ou préfecture ET du candidat
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité de documents ✓ Type de documents :
 - PROFESSION DE FOI (Circulaires) - BULLETINS DE VOTE ELECTEURS
 - BULLETINS DE VOTE MAIRIES

CRITERES DE CONDITIONNEMENT :

- ✓ Palette 80*120
 - ✓ Mettre Un seul candidat /palette/circonscription
 - ✓ Mettre un seul type de document par palette
 - Professions de foi (Circulaires)
 - Bulletins de vote Electeurs
 - Bulletins de vote Mairies
 - ✓ Paquets bien talonnés sur palette
Croisement des documents à chaque couche
- ✓ (à minima tous les 500 ex) – Sans film rétractable et sans intercalaires
- ✓ Ne pas poser les paquets à même la palette : apposer une macule carton avant la 1^{ère} couche
 - ✓ Apposer une coiffe rigide sur le dessus des documents palettisés (ou un plateau)
 - ✓ FILMER la palette + CERCLAGE plastique



**NE PAS GERBER LES PALETTES
PENDANT LE TRANSPORT**

Conseil :
Pour éviter que les transporteurs ne gerbent d'autres palettes dessus : scotcher un carton vide «témoin» sur le dessus de la palette

Indiquer impérativement sur la FICHE PALETTE :

- Nom de la préfecture et du candidat
- Type de document : Profession de Foi (Circulaires)
- Quantité de documents/palette
- Numéro de palette

Ajouter la mention, « NE PAS GERBER »
(sur au moins 2 faces de la palette)